



Side event  
Conseil des droits de l'homme  
Mars 2013

## L'Éducation avant tout La portée de la citoyenneté mondiale

1

C'est dans le cadre de la XXIIème session du Conseil que la **plateforme d'ONG sur le droit à l'éducation**, a organisé en partenariat avec la Mission Permanente du Mexique un événement parallèle sur le thème de la citoyenneté globale, le lundi 11 mars 2013. La Table-ronde a réuni autour de Mr Singh, Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, l'Ambassadeur Gomez Camacho, de la Mission permanente du Mexique, l'Ambassadeur Seck de la mission permanente du Sénégal et Mr Fernandez, Directeur général d'OIDEL. Elle était modéré par Mr Musy, Vice-président de l'Association de la Presse étrangère en Suisse.

Pourquoi la citoyenneté mondiale? C'est l'un des trois objectifs de l'initiative du Secrétaire général des Nations-Unies, ***l'Éducation avant tout***, qui vise à assurer à tous une éducation de qualité, pertinente et favorisant la transformation des sociétés. La quête d'une citoyenneté mondiale - qui exprime le fait que nous sommes tous membres de la même famille humaine - apparaît comme un moteur puissant pour réaliser les nouveaux objectifs.

L'approche des droits est essentielle pour permettre une citoyenneté de ce type, c'est pourquoi la discussion au sein du Conseil nous a paru tout aussi importante qu'urgente. L'éducation ne peut se limiter à un impératif moral ou un investissement économique. Les engagements en la matière sont la garantie d'un **développement humain et durable dans l'optique de l'agenda post-2015**. La quête de cette citoyenneté implique de lever un certain nombre d'obstacles qui ont été identifiés par cette initiative : une éducation centrée sur la réussite aux examens, le déficit de valeurs basées sur les droits de l'homme au sein de l'école ou le manque de leadership pour favoriser cette citoyenneté.

## Interventions

**Le Rapporteur Spécial sur le droit à l'éducation, Mr Kishore Singh,** a commencé les présentations en rappelant les trois priorités de *'Education avant tout*.

Tout d'abord, scolariser tous les enfants. Malgré les engagements pris par la communauté internationale à atteindre l'éducation primaire universelle d'ici 2015, des grandes disparités perdurent et les facteurs d'exclusion entravent la scolarisation universelle. Les gouvernements devraient donc, assurer que chaque enfant ait un accès égal à l'éducation de qualité sans discrimination ni exclusion. Cela nécessite une attention particulière à tous ceux qui sont marginalisés, et restent privés d'éducation. Deuxièmement, améliorer la qualité de l'apprentissage. Pour le Rapporteur Spécial, il s'agit essentiellement du contenu l'éducation dispensée, et les valeurs qu'elle transmet. La tâche est rude qui consiste à assurer la qualité des supports éducatifs et leur consistance avec les valeurs des droits de l'homme. Les normes minimales en matière d'éducation doivent être développés et appliqués, toute en intensifiant l'action normative au niveau national pour une éducation de qualité. A cet égard, il est louable que l'Initiative mondiale du Secrétaire général sur l'éducation souligne la nécessité de «créer une génération qui valorise le bien commun».

Troisièmement, promouvoir la citoyenneté mondiale. L'éducation est beaucoup plus que l'entrée dans le marché du travail. Les politiques d'éducation devraient promouvoir la paix, le respect et compréhension mutuels, la protection de l'environnement, les valeurs universelles des droits de l'homme et la citoyenneté mondiale. L'éducation est une force motrice majeure pour le développement humain, et elle doit permettre aux personnes ayant les connaissances, les compétences et les valeurs dont ils ont besoin pour construire un monde meilleur.

L'Initiative suscite nouvel élan en vue d'accélérer les progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle vise à renforcer le rôle central de l'éducation à cette fin, et de provoquer un mouvement mondial afin de garantir à tous une éducation pertinente, inclusive et de qualité, tout en faisant avancer l'ensemble de l'agenda international du Développement. Le Rapporteur spécial a applaudi l'Initiative qui promet d'élever l'éducation sur l'agenda du Développement international.

Dans le sillage de l'initiative, le Rapporteur spécial a aussi mis l'accent sur le rôle clé de l'éducation pour la réussite des stratégies de réduction de la pauvreté et la réalisation des engagements mondiaux de développement. L'investissement dans l'éducation doit être une priorité permanente. On peut se féliciter du fait que l'Initiative mondiale du Secrétaire général sur l'éducation favorise une nouvelle vision : placer l'éducation au cœur de tous les efforts de construction de la nation. La communauté internationale doit unir ses forces dans la promotion de cette Initiative, selon la plus haute priorité à la pleine réalisation du droit à l'éducation – un droit non seulement en soi même mais aussi indispensable pour l'exercice de tous les autres droits de l'homme.

Enfin, le Rapporteur spécial a souligné l'importance cruciale des principes de justice sociale et d'équité qui doivent guider les actions étatiques dans le domaine de l'éducation.

**L'Ambassadeur Gomez Camacho**, a poursuivi en présentant son pays, le Mexique : Sur une population de 140 millions d'habitants, dont la moyenne d'âge est de 26 ans, on compte 40 millions d'étudiants, ce qui représente déjà un défi en tant que tel. Depuis la révolution mexicaine, l'éducation a été consacrée en tant que droit de l'homme et la vaste majorité des enfants vont à l'école. Cependant, les défis sont plus complexes que le taux de scolarisation proprement dit. Il est clair que l'accès à l'éducation est un droit de l'homme et un impératif éthique, qu'il n'est pas possible d'améliorer la qualité de vie ou d'augmenter le développement sans l'éducation et enfin, il n'est pas possible non plus d'avoir une démocratie saine sans institutions éducatives.

Un grand défi au Mexique est lié au fait que les enfants les plus pauvres ne vont pas à l'école ou bien quittent le système scolaire sans aucun diplôme. Afin de lutter contre ce fléau, le gouvernement a mis en place des programmes d'encouragement en espèces pour que les enfants aillent durablement à l'école et a commencé à servir un petit déjeuner à ces élèves. Ainsi le fossé s'est-il rétréci entre les enfants les plus pauvres et les autres.

Mais le défi de la qualité demeure. En février dernier, le Congrès a adopté une réforme constitutionnelle stipulant que la qualité la meilleure en éducation était un droit. Ceci implique des nouvelles ou de meilleures infrastructures, du personnel hautement qualifié, que ce soit au niveau des professeurs ou du personnel administratif, du meilleur matériel scolaire et une meilleure organisation des établissements.

Ces réformes sont complexes car elles nécessitent un certain nombre de choses :

- étant très politiques, la participation de tous les grands acteurs politiques est requise
- elles demandent beaucoup d'argent et donc de faire des réformes fiscales, d'accroître le PIB, afin de financer ce mandat constitutionnel
- elles nécessitent enfin de créer un corps indépendant, comme une sorte de banque centrale, qui ait le dernier mot sur le budget final.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

- 1) L'Institut national mexicain pour l'évaluation de l'éducation nationale va mettre en place un service professionnel des enseignants; afin de devenir et de rester un enseignant, celui-ci devra faire partie de cette organisation et se soumettre à de solides évaluations sur la qualité. Etant donné qu'il y a plus de 2 millions d'enseignants au Mexique, c'est une entreprise de grande envergure
- 2) Le système national d'évaluation sera un mécanisme indépendant chargé d'évaluer et de donner accès à la formation
- 3) Le Mexique est en train de développer un système d'information et de statistiques afin d'obtenir les données nécessaires pour relever les défis liés à l'accès à l'éducation. La collaboration avec l'Institut National des Statistiques est un gage de la qualité du recueillement de ces données.

Puis Mr Gomez Camacho conclut avec ces remarques concernant l'avenir :

- il est important de continuer à développer l'infrastructure requise, mais aussi de se pencher sur l'accroissement des journées scolaires,
- le haut débit va devenir un droit constitutionnel au Mexique, ce qui augmentera l'accès et la concurrence, ouvrira de nouveaux secteurs et améliorera l'économie.

**L'Ambassadeur Seck, Représentant permanent du Sénégal, a commencé par réaffirmer l'appui total des autorités sénégalaises à l'initiative *Education first*. Il a ensuite souligné le caractère multidimensionnel de l'éducation qui nécessite de mettre à contribution une pluralité d'acteurs aux plans national, régional et international, évoluant souvent aussi dans des contextes particuliers comme lors de catastrophes naturelles, de conflits ou de migration.**

C'est cela que le Sénégal s'emploie à mettre en œuvre de façon concertée, à l'intérieur comme sur le plan international, ainsi qu'en témoigne son rapport présenté en juillet 2011 dans le cadre de la *Revue Ministérielle Annuelle (RMA)* de l'ECOSOC où le pays s'est soumis à l'exercice dit de *Présentation Nationale Volontaire sur l'état de l'éducation*. Les résultats notables obtenus par le Sénégal par rapport aux engagements pris dans le sens de la réalisation des OMDs 2 et 3 ainsi que ceux de l'Education Pour Tous ont ainsi pu être mesurés par l'ECOSOC et les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Ces derniers ont particulièrement apprécié le fait que le Sénégal consacre à l'éducation la plus grande partie de ses dépenses sectorielles, soit plus de 5% de son PIB ou 40% de son budget de fonctionnement, hors services de la dette et dépenses communes. Le Sénégal double ainsi les 20% de budget recommandés par l'EPT en ce qui concerne l'investissement dans le secteur de l'éducation.

4

Les politiques et stratégies appliquées au Sénégal ont été inspirées par :

- la conférence internationale sur l'EPT tenue en 1990 à Jomtien (Thaïlande)
- le forum mondial sur l'éducation tenu en 2000 à Dakar (Sénégal)
- le rapport de Mr Singh, Rapporteur Spécial, qui a déjà visité le Sénégal.

Autant d'instruments qui ont permis au Sénégal de mettre en place des mécanismes fiables de responsabilisation et de bonne gouvernance, y compris la *Mission Annuelle de Supervision Conjointe gouvernement / PTF* qui a permis à la *Revue Annuelle du Secteur de l'Education* de voir le jour.

Combiné à une approche participative inclusive au plan national, avec l'implication de la société civile, ce partenariat technico-financier constitue un soutien important pour la réalisation des objectifs majeurs du Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF), parmi lesquels il a cité:

- l'élargissement de l'accès à l'éducation en faveur des filles, des adultes analphabètes et autres exclus du système éducatif
- le relèvement de la qualité de l'enseignement et de la formation en visant davantage l'adéquation au marché du travail et de l'auto-emploi
- l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'éducation avec une participation mieux ciblée de tous les acteurs nationaux comme internationaux.

Mais des défis nombreux et importants demeurent tels que la scolarisation des enfants vivant dans la rue y compris les talibés, la déperdition scolaire, l'illettrisme des adultes ou encore l'insuffisance des apprenants dans les matières scientifiques. Le Sénégal s'emploie à les relever avec le concours de tous ses partenaires dont le Mexique ici représenté par Mr Gomez Camacho et les Nations Unies représentées ici par le Rapporteur spécial et l'OIDEL.

Si les élections présidentielles et législatives de 2012 n'ont pas permis au Sénégal de reprendre l'exercice de la *Revue Ministérielle Annuelle* pour le triennum 2012-2013-2014, le gouvernement actuel du Sénégal maintient le cap concernant la priorité à accorder à l'éducation. Il renforce son action sur le développement des infrastructures y compris les technologies de l'information et de la communication, le rôle central de la jeunesse, la dimension genre, l'adaptation du contenu des programmes en fonction du marché du travail ou de l'auto-emploi, le financement et la bonne gouvernance du secteur, la prise en charge de tous les exclus du système éducatif formel et informel.

Son Excellence l'Ambassadeur Seck a conclu en partageant avec l'auditoire l'idée soutenue par le Sénégal de la création d'un fonds mondial pour l'éducation en vue de faciliter la réalisation concrète des engagements pour l'éducation.

**Alfred Fernandez, Directeur Général de l'OIDEL** et représentant la **plateforme d'ONG sur le droit à l'éducation** a débuté par une citation de Dostoïevski « *Chacun de nous est reponsable de tout devant tous* », Mr Fernandez s'est attaché à analyser dans un premier temps le concept de citoyenneté, en la décrivant notamment comme l'appartenance à une communauté politique. Mais ce trait ne semble pas suffisant pour aborder tout le contenu du sujet d'autant que de nos jours le citoyen appartient à plusieurs communautés politiques : s'il y exerce des droits, ces appartenances entraînent également pour lui des obligations juridiques et des obligations morales, qui sont dans un certain sens plus radicales. D'autre part, les communautés d'appartenance ne sont pas seulement territoriales mais aussi culturelles, spirituelles, virtuelles. La chose est donc nouvelle et complexe. Il manque aujourd'hui la reconnaissance de la pluralité de communautés et surtout l'articulation de ces appartenances pour déboucher sur un concept qui rende compte de ces réalités sans les exclure. Car le danger que renferme le concept actuel est bel et bien l'exclusion : nation contre Europe par exemple ou Europe contre monde.

5

Les instruments internationaux de protection des droits de l'homme nous aident à cerner ce concept de citoyenneté globale, notamment la récente *Déclaration des Nations-Unies sur l'éducation aux droits de l'homme*, adoptée par l'assemblée générale en décembre 2011. Son préambule affirme que l'éducation doit : *donner à tous les moyens de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux (...)*. L'article 4 parle plus loin de *développer une culture universelle des droits de l'homme (...)* et *favoriser le développement de la personne en tant que membre responsable d'une société libre et pacifique, pluraliste et solidaire ;*

« *Jouer un rôle utile* » va plus loin que ce que l'on pourrait croire puisqu'il implique que le citoyen ne reste pas passif, qu'il peut jouer un rôle effectif, positif, œuvrer à la cohésion sociale qui par définition ne se décrète pas mais dépend de chaque personne, de son engagement, de ses convictions.

D'autre part le texte parle d'une « *société libre* ». Ce n'est pas du superflu car cette mention limite l'action de l'Etat. La liberté est indispensable dans une société humaine, le philosophe Bergson définissant lui-même la société comme un ensemble d'êtres libres.

Vient ensuite *favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes*, expression qui vise à empêcher une conception exclusive de

la citoyenneté. On doit intégrer dans le système éducatif la tolérance correctement conçue, envisagée comme le respect de l'autre, comme une attitude de compréhension de l'autre, de ses points de vue, de ses convictions, de ses coutumes, de son mode de vie. Ceci par opposition à une attitude d'indifférence ou encore du relativisme.

La **Charte européenne pour l'éducation à la citoyenneté démocratique** adoptée dans le cadre du Conseil de l'Europe parle de :

a). (...) *donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité et de jouer un rôle actif dans la vie démocratique.*

Un citoyen en effet exerce et défend ses droits. Il doit jouer un rôle actif mais il doit apprécier la diversité.

b). (...) *donner les moyens de participer à la construction et à la défense d'une culture universelle des droits de l'homme dans la société.*

Ce deuxième point fait référence à une culture qui s'oppose à une culture de la violence, de la discrimination, ou encore à une culture de l'efficacité ou de la perfection technique. Une culture des droits de l'homme s'inspire des instruments internationaux des droits de l'homme, qui permet à chacun de faire valoir ses droits et aux autorités de les protéger. Elle est une manière de structurer la société par une approche des politiques qui soit fondée sur les droits de la personne humaine, une société dans laquelle l'être humain est au centre.

6

La citoyenneté globale doit permettre d'intégrer les différentes communautés auxquelles appartient chaque être humain : mondiale, régionale, nationale, locale et culturelle ; lui permettre de jouer un rôle de bâtisseur de société, d'espace commun. Ces valeurs inclusives se trouvent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qui nous offre une définition de l'être humain dans son article 1<sup>er</sup> : *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*

Il y a dans cette dernière expression l'appartenance à la même famille humaine, celle-là même qui nous oblige, nous octroie la responsabilité que St Exupéry décrit dans **Terre des hommes** : « *Etre homme, c'est précisément être responsable. C'est connaître la honte en face d'une misère qui ne semblait pas dépendre de soi. C'est être fier d'une victoire que les camarades ont remportée. C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde (...)* ».

Savoir que nous sommes tous responsables de tous. Cette responsabilité ne doit pas nous accabler, nous paralyser. Elle doit au contraire nous encourager à envisager la vie comme un projet solidaire dont nous sommes les protagonistes.

Après les présentations, la parole fut donnée à la salle qui posa de questions concernant la situation des pays. D'autres membres de la société civile firent également des interventions sur leur conception de la citoyenneté globale, notamment Soka Gakkai International ou l'Association Points-Cœur dont nous transmettons ici quelques extraits.

## Débat

Kazunari Fujii de **Soka Gakkai International**

Dès 1987, le président de SGI appelait déjà à une décennie des Nations-Unies pour une citoyenneté globale en se concentrant sur 4 domaines : l'environnement, le développement, la paix et les droits de l'homme.

La coopération entre pays est essentielle car un Etat ne peut relever seul le défi mais il implique aussi chaque communauté et chacun de nous dans sa vie personnelle. Il faut être bien conscient de ce lien entre les problèmes mondiaux et la vie quotidienne des individus. Pour favoriser l'émergence de citoyens du monde qui ont cette vision et sont prêts à agir, l'éducation est la clé. Education non seulement dans le cadre scolaire mais aussi dans des contextes d'éducation informelle.

SGI a été active en termes d'approches éducatives et a participé à la promotion de différentes initiatives des Nations-Unies liées à l'éducation aux droits de l'homme, l'éducation au développement durable et a même lancé en septembre 2007 une campagne intitulée « Décennie des peuples pour l'abolition des armes nucléaires ».

L'initiative du Secrétaire général est donc très opportune et soutenue par SGI. Pour résumer :

7

- la citoyenneté globale doit viser à établir un fondement de la pensée et une conduite basés sur la dignité de la vie, l'absolu respect de toutes formes de vie.
- éveiller l'appréciation pour diverses visions du monde et développer l'empathie
- chaque personne peut faire la différence à travers sa vie, différence qui se démultiplie en partant d'une personne au sein de sa communauté pour atteindre l'échelle de son pays puis le monde entier.

Raphaël Gaudrillot, de l'**Association Points-Cœur**

A partir d'exemples tirés de cas concrets en Ukraine ou en Argentine, Raphaël Gaudrillot a démontré que les bénévoles, par leur amitié désintéressée et leur présence respectueuse qui s'inscrivent dans la durée, jouent un rôle d'éducateur : non pas en enseignant une somme de connaissances ou de valeurs mais en l'introduisant à une nouvelle façon d'entrer en relation avec les autres et avec leur environnement social et professionnel.

En conclusion, la qualité de l'éducation passe bien sûr par la qualité des programmes scolaires, mais surtout par la formation humaine des enseignants qui seront capables de porter un regard bienveillant sur les enfants, leur permettant de trouver la confiance en eux pour s'impliquer dans leur propre environnement. Une formation de qualité pour les enseignants et les lieux d'éducation informelle à ne pas négliger sont deux voies essentielles pour diffuser l'éducation basée avant tout sur la relation de confiance et d'amitié entre personnes.

Ce résumé a été réalisé par la Plateforme d'ONG sur le droit à l'éducation  
[cdlavernette@oidel.org](mailto:cdlavernette@oidel.org)